



LE COLLECTIF SANTE MONDIALE PRÉSENTE

PRÉSIDENTIELLE 2022 : UN PROGRAMME POUR LA SANTÉ MONDIALE

Malgré une mobilisation internationale sans précédent pour développer, produire et distribuer des outils médicaux de lutte contre le COVID-19 en un temps record, de nombreuses entraves au droit à la santé persistent. Plus d'un an après l'administration de la première dose de vaccin contre le COVID-19, le monde est fracturé. La pandémie de COVID-19 a remis en lumière un système à deux vitesses, dans lequel les plus vulnérables se voient nier leurs droits fondamentaux. Alors que la recherche des vaccins contre le COVID-19 a été majoritairement financée par le public, les firmes pharmaceutiques usent de leur position dominante, monopolistique pour vendre leur vaccin au prix fort, bien au-delà de leur coût de production, excluant de fait l'accès aux pays en développement.

La crise actuelle nous rappelle pourtant notre interdépendance et notre vulnérabilité commune face aux menaces sanitaires : personne ne sera en sécurité, tant que le monde ne sera pas protégé dans sa globalité. Elle met donc au défi l'humanité de mieux collaborer pour permettre un accès de tou-te-s aux produits et innovations en santé.

Cette injustice sanitaire n'est malheureusement pas nouvelle et l'histoire se répète : il y a près de trente ans, dans la lutte contre le VIH, certains pays et leur population avaient dû attendre sept longues années avant de pouvoir enfin accéder à des traitements antirétroviraux, emportant des millions de personnes du fait de leurs coûts exorbitants. Aujourd'hui encore, les pandémies de VIH/sida, de tuberculose et de paludisme continuent de faire des millions de victimes chaque année, touchant de manière disproportionnée les femmes et les enfants.

Plus de la moitié de la population mondiale n'a toujours pas accès aux soins de santé essentiels dont elle a besoin et des millions de personnes continuent chaque année de basculer dans l'extrême pauvreté du fait de dépenses de santé laissées à charge. Deux milliards de personnes n'ont pas accès aux produits de santé essentiels à cause des

prix trop élevés. L'équité d'accès à la santé, entendue comme la possibilité pour chaque personne d'accéder aux soins dont elle a besoin quelque soit son sexe, son orientation sexuelle, son genre, son statut socio-économique, son origine ethnique, ses croyances ou son opinion politique, est donc encore loin d'être acquise.

Combien de temps accepterons-nous que la santé continue d'être soumise aux lois du profit plutôt que du bien commun ? Si nous voulons préserver les progrès obtenus ces vingt dernières années dans la lutte contre les maladies infectieuses et dans l'accès à la vaccination, si nous voulons faire avancer la lutte contre les inégalités mondiales en santé et ne pas s'enfermer constamment dans les erreurs du passé, si nous voulons combattre efficacement et rapidement la pandémie de COVID-19, et si nous voulons réellement protéger les Français·e·s contre les futures menaces sanitaires, que 71% d'entre eux redoutent aujourd'hui¹, la santé mondiale doit être au cœur de l'agenda des débats présidentiels.

NOS PROPOSITIONS :

FAIRE DE LA SANTÉ MONDIALE UNE PRIORITÉ DE L'AGENDA INTERNATIONAL

- Augmenter l'aide publique au développement de la France en santé pour atteindre 0,1 % du RNB
- Mobiliser les financements innovants en faveur des biens publics mondiaux
- Augmenter la contribution française au Fonds mondial de lutte contre les pandémies

GARANTIR L'ACCÈS AUX SOINS ET AUX PRODUITS DE SANTÉ POUR TOU·TE·S ET LA SOUTENABILITÉ DES SYSTÈMES DE SANTÉ

- Soutenir durablement le renforcement de systèmes de santé pérennes, accessibles, résilients et de qualité
- Adopter une approche féministe en santé mondiale et dans la prévention et les réponses aux crises
- Adopter des cadres juridiques garantissant la transparence du marché du médicament conformément aux recommandations de l'OMS
- Conditionner les investissements publics au service de la santé mondiale (transparence, accessibilité, etc.)
- Agir pour refonder un système international plus inclusif, efficace face aux risques sanitaires et protégeant l'accès équitable à la santé

¹ Sondages YouGov - Focus 2030/DEL, Baromètre de la solidarité internationale n°8, mai et août 2021.

FAIRE DE LA SANTÉ MONDIALE UNE

PRIORITÉ DE L'AGENDA INTERNATIONAL

- **AUGMENTER L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT DE LA FRANCE EN SANTÉ POUR ATTEINDRE 0,1 % DU RNB**

La pandémie de Covid-19 a eu un effet dévastateur sur les progrès accomplis ces dernières années en matière de santé, qu'il s'agisse de la lutte contre les autres maladies, de l'accès des communautés vulnérables et marginalisées aux services de santé ou de l'accès des femmes et des filles aux services de santé sexuelle et reproductive. **Cette crise a souligné, en France comme partout ailleurs dans le monde, le manque de préparation, de résilience et de réactivité de nos services de santé pour faire face à de nouvelles menaces sanitaires.** Elle a démontré le manque d'investissement dans le renforcement des systèmes de santé publics et communautaires, alors même qu'ils sont fondamentaux pour nos sociétés.

Si nous voulons limiter les dégâts causés par la crise actuelle et assurer notre sécurité globale dans le futur, nous devons faire de cet enjeu une priorité politique et financière de notre action extérieure. En 2019, la France consacrait un peu moins d'un milliard d'euros à la santé mondiale. Bien qu'en augmentation depuis quelques années, les financements pour la santé mondiale représentent une part très faible de l'aide française globale, bien loin de l'objectif fixé par l'OMS d'atteindre 0,1 % du Revenu national brut (RNB).

En augmentant l'aide publique au développement (APD) allouée par la France pour la santé mondiale, tout en renforçant son impact et son efficacité, la France fera un premier pas vers l'atteinte des objectifs de développement durable et la réalisation de la couverture sanitaire universelle. Ces financements doivent permettre la mise en place de réponses adaptées aux besoins locaux, en veillant au bon respect des principes d'alignement, d'appropriation et d'inclusion des Etats bénéficiaires, et de la société civile et autres parties prenantes locales ou régionales.

L'APD ne peut être une fin en soi, il est nécessaire de soutenir les pays pauvres à mobiliser leurs propres ressources domestiques. En tant que 5e actionnaire des institutions de finance internationale, la France doit faire pression sur le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale pour promouvoir des politiques macroéconomiques plus justes et redistributives, telles que que la promotion de politiques fiscales progressives, l'annulation des dettes souveraines et la réaffectation des budgets nationaux vers les services sociaux de base.

• MOBILISER LES FINANCEMENTS INNOVANTS EN FAVEUR DES BIENS PUBLICS MONDIAUX

La France est une figure de proue en matière de financements innovants pour la coopération internationale. Elle a mis en place la taxe de solidarité sur les billets d'avion (TSBA) et la taxe sur les transactions financières (TTF) afin de faire contribuer les secteurs d'activité ayant bénéficié de la mondialisation au renforcement de la coopération internationale. Les revenus ainsi dégagés soutiennent les efforts pour la santé mondiale, mais également le climat et l'éducation, dans une logique d'additionnalité à l'aide publique au développement.

Cependant, **la proportion d'affectation à la solidarité internationale de ces taxes s'est amoindrie au cours des dernières années, alors même que les ressources issues de la TTF ont explosé, particulièrement pendant la dernière crise sanitaire.** En plus de l'allocation de la totalité des revenus de ces financements innovants à la solidarité internationale, notamment aux besoins exponentiels en matière de santé mondiale et de lutte contre les inégalités mondiales, le taux et l'assiette de la TTF doivent être renforcés.

• AUGMENTER LA CONTRIBUTION FRANÇAISE AU FONDS MONDIAL DE LUTTE CONTRE LES PANDÉMIES

En 2019, la France accueillait la 6^{ème} conférence de reconstitution de ressources du Fonds mondial, un partenariat international fondé il y a 20 ans avec pour objectif de mettre un terme aux trois pandémies les plus meurtrières. Depuis la création de cette instance, qui a permis de sauver plus de 44 millions de vies, la France en a été un partenaire privilégié et le deuxième bailleur historique.

En 2022, c'est dans un contexte inédit que se tiendra la 7^e reconstitution des ressources du Fonds mondial. L'impact du Covid-19 a, pour la première fois, fait reculer les avancées en matière de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme.

Parce que la crise actuelle a fait exploser les besoins et ne doit pas nous faire oublier notre engagement historique contre les autres maladies, **nous devons nécessairement augmenter notre participation financière à ce combat pour préserver les progrès durement acquis, renforcer les systèmes de santé publics et communautaires, les préparer aux prochaines pandémies et limiter les dégâts causés par le Covid-19.**

GARANTIR L'ACCÈS AUX SOINS ET AUX PRODUITS DE SANTÉ POUR TOU·TE·S ET LA SOUTENABILITÉ DES SYSTÈMES DE SANTÉ

- **SOUTENIR DURABLEMENT LE RENFORCEMENT DE SYSTÈMES DE SANTÉ PÉRENNES, ACCESSIBLES, RÉSILIENTS ET DE QUALITÉ**

Si nous souhaitons atteindre les objectifs de développement durable en matière de santé d'ici 2030 et réaliser la couverture santé universelle, nous devons mettre en place des systèmes de santé publics et communautaires à la fois solides, efficaces et résilients garantissant l'accès aux soins à toutes et tous.

Ces deux dernières années, la pandémie de Covid-19 a démontré toute l'importance d'investir davantage et sur le long terme dans le renforcement des systèmes de santé (RSS) afin d'assurer leur bonne préparation ainsi que leur résilience aux futurs chocs sanitaires.

Aujourd'hui plus que jamais, il est urgent de tirer les leçons de la pandémie actuelle et de faire du renforcement des systèmes de santé notre priorité. Pour cela, nous devons agir sur tous les niveaux des systèmes de santé, en augmentant nos ressources humaines en santé et en reconnaissant et valorisant le rôle particulier des femmes dans ce domaine et l'expertise des agent·e·s de santé communautaires.

Il sera également nécessaire de développer davantage nos outils de surveillance sanitaire, de garantir l'accès de tous les pays aux produits médicaux, d'améliorer la qualité de l'offre de soin

et sa disponibilité, de consolider notre gouvernance sanitaire et plus largement d'augmenter nos investissements en santé.

Si nous ignorons encore l'origine exacte du virus, la pandémie de Covid-19 aura cependant démontré toute l'importance de prendre davantage en compte les interactions entre santé humaine, santé animale et santé environnementale.

A l'avenir, nous devons repenser la préparation et le renforcement de nos systèmes sanitaires au-delà du seul secteur de la santé, en adoptant une vision globale et multisectorielle articulée autour du concept de *One Health*. Cette approche holistique sera indispensable pour que nous puissions mieux identifier l'ensemble des déterminants de notre santé et mieux nous préparer à l'émergence de nouveaux risques sanitaires.

• ADOPTER UNE APPROCHE FÉMINISTE EN SANTÉ MONDIALE ET DANS LA PRÉVENTION ET LES RÉPONSES AUX CRISES

Comme cela été le cas pour d'autres pandémies, le COVID-19 a mis en lumière et exacerbé les inégalités patentées liées au genre. Surreprésentées dans le secteur de la santé, ainsi que dans le travail domestique non-reconnu et non-rémunéré, les femmes ont été en première ligne de la réponse à la crise et particulièrement affectées par ses conséquences tant sanitaires, sociales qu'économiques. Alors qu'ils sont fondamentaux pour atteindre l'ODD3, les services de base en santé sexuelle et reproductive, notamment en matière d'accès à l'avortement, ont été gravement impactés par la pandémie et ont subi de multiples attaques depuis le début de la crise.

Pour faire face efficacement au COVID-19 et aux futures crises, nous devons adopter une approche féministe qui prenne en compte l'impact genré des pandémies dans toutes leurs dimensions sanitaires, sociales et économiques. Cette approche féministe doit impérativement s'appliquer à

l'ensemble des piliers du renforcement des systèmes de santé, et notamment dans le domaine de la R&D où la prise en compte du genre continue de faire cruellement défaut. Nous devons non seulement renforcer les mesures de protection sociale universelles en direction de l'ensemble des aidant·e·s, y compris les travailleur·ses domestiques non-reconnu·e·s et non-rémunéré·e·s et garantir des salaires et conditions de travail décentes pour le personnel de santé, mais également garantir la bonne inclusion des femmes dans les instances de coordination et de gouvernance en santé à tous les niveaux.

Enfin, pour établir l'égalité entre les femmes et les hommes en matière de santé, nous devons protéger le respect des droits sexuels et reproductifs, garantir le caractère essentiel des soins de santé sexuelle et reproductive et assurer leur continuité en temps de crise, au même titre que les services de prévention et prise en charge des violences sexistes et sexuelles.

• ADOPTER DES CADRES JURIDIQUES GARANTISSANT LA TRANSPARENCE DU MARCHÉ DU MÉDICAMENT CONFORMÉMENT AUX RECOMMANDATIONS DE L'OMS

Le manque de transparence du marché des produits pharmaceutiques, des vaccins et des produits sanitaires empêche toute prise de décision efficace. Les États ne sont pas à même de prendre des décisions pleinement informées lorsqu'ils négocient l'achat de ces produits. Par conséquent, en 2019, l'Assemblée mondiale de la santé de l'OMS a adopté la résolution WHA72.8

qui appelle à une meilleure transparence sur de multiples aspects du marché, notamment les prix, la situation des brevets, les résultats des essais cliniques, les marges et les coûts de la recherche-développement.

Ces recommandations doivent être transposées dans le droit national et permettre une réelle transparence :

de la recherche médicale et de son financement jusqu'à la fixation des prix des produits de santé et leur mise sur le marché.

La transparence n'est pas uniquement une mesure de bonne gestion des fonds publics, elle est aussi une mesure de santé publique. En contraignant les acteurs privés, largement dépendants des financements publics ou du moins

socialisés, à apporter un certain nombre d'éléments sur les conditions financières, cliniques et relatifs à la propriété intellectuelle, les États et les acteurs de santé se donnent la possibilité de trancher en pleine connaissance sur leurs choix en matière de santé et de combler l'asymétrie informationnelle dans laquelle, parfois au nom de la défense d'intérêts industriels, ils se placent volontairement.

• **CONDITIONNER LES INVESTISSEMENTS PUBLICS AU SERVICE DE LA SANTÉ MONDIALE (TRANSPARENCE, ACCESSIBILITÉ, ETC)**

Les industries pharmaceutiques fixent leurs objectifs et leurs priorités de R&D selon ce qui leur sera profitable, ce qui ne répond pas nécessairement aux besoins de la société, des usager·e·s et des patient·e·s. Preuve en est le manque de recherche et de nouveaux médicaments dans le domaine des antibiotiques, de la tuberculose, du VIH pédiatrique ou des maladies tropicales.

L'investissement public doit être dirigé vers la R&D de produits de santé qui serviront l'intérêt général. L'Etat doit conditionner ses investissements à un cadre de redevabilité afin de garantir qu'ils soient utilisés à bon escient et évaluer le retour sur investissement pour les citoyen·ne·s.

Par ailleurs, il est impossible de connaître les déterminants des prix pratiqués par l'industrie (R&D, essais cliniques, marketing etc.). Les prix élevés sont souvent justifiés par le coût de la R&D, sans que l'on puisse connaître ce qui a été vraiment investi sur leurs fonds propres. Les traitements contre les maladies mortelles, comme le VIH/sida,

notamment pédiatrique, le cancer ou l'hépatite C, sont encore inabordables pour les individus et les systèmes de santé nationaux.

Des mesures urgentes doivent être prises pour résoudre efficacement les problèmes structurels du système pharmaceutique actuel et garantir des médicaments accessibles et abordables pour tou·te·s. De nouveaux modèles de R&D doivent être engagés pour répondre aux besoins thérapeutiques.

Parallèlement, **il est nécessaire d'introduire des conditions au financement public de la R&D qui garantissent que la recherche aboutisse à des innovations sanitaires adaptées et abordables pour les populations qui en ont besoin.** Actuellement, dans les pays en développement, les mécanismes d'assurance maladie n'existent pas ou ne disposent pas de financements suffisants pour assumer les prix élevés demandés par les firmes pharmaceutiques limitant leur accessibilité aux patient·e·s. Même dans les pays à haut revenu, les prix de vente exorbitants de certains

médicaments arrivant sur le marché mettent en tension les systèmes de santé, retardant la prise en charge des personnes (nouveaux traitements de l'hépatite C et anti-cancéreux).

Les financements publics en R&D doivent

- **AGIR POUR REFONDER UN SYSTÈME INTERNATIONAL PLUS INCLUSIF, EFFICACE FACE AUX RISQUES SANITAIRES ET PROTÉGEANT L'ACCÈS ÉQUITABLE À LA SANTÉ**

La pandémie de Covid-19 a tristement illustré la défaillance de la gouvernance sanitaire mondiale pour faire face aux crises. Pour ne pas reproduire les mêmes erreurs, il faut repenser et réinvestir une gouvernance multilatérale juste et inclusive pour la santé mondiale, dotée d'objectifs clairs et d'engagements concrets pour les atteindre.

Nous devons remettre au centre de cette architecture mondiale les institutions spécialisées, particulièrement l'OMS, en renforçant son rôle crucial dans la préparation et la réponse aux pandémies.

La future gouvernance sanitaire doit assurer la voix de chaque Etat et répondre aux besoins globaux, et non à l'intérêt de quelques-uns. Elle doit renouveler l'engagement collectif en faveur d'un traité et de règles internationales garantissant le respect des droits humains, de l'équité, de l'inclusivité, de la transparence et de la redevabilité.

Par ailleurs, les inégalités criantes d'accès aux vaccins contre le COVID-19 et les débats relatifs à l'OMC ont démontré que le cadre juridique international actuel (l'accord sur les ADPIC) fait primer les droits à la propriété intellectuelle de

être pris en compte dans le prix final des médicaments. Les politiques publiques de soutien à l'industrie pharmaceutique doivent être conditionnées à des engagements des industriels en matière de prix, d'accès et de transparence.

quelques-uns sur le droit à la santé de tou·te·s, alors même que le droit à la santé est au sommet de la hiérarchie des normes.

Si nous voulons faire primer l'intérêt du plus grand nombre et nous protéger efficacement contre les menaces sanitaires, nous devons engager une réforme des accords sur les ADPIC afin de garantir que la propriété intellectuelle ne soit plus une barrière à la production rapide et mondiale d'outils médicaux qui soient réellement accessibles à tou·te·s, et notamment aux populations les plus vulnérables.

Cela passe notamment par la levée temporaire de la propriété intellectuelle des produits anti-Covid, en laissant la place à la production indépendante, non seulement de vaccins, mais de l'ensemble des produits de santé. De nombreux producteurs sont prêts et disposés à engager leur capacité de production et se voient, depuis des mois, empêchés par un modèle de propriété intellectuelle qui oppose la santé publique internationale aux intérêts commerciaux.

Le Collectif Santé Mondiale

est un collectif d'associations engagées en faveur de la solidarité internationale et la réalisation du droit à la santé partout dans le monde.

Depuis 2015, nous avons décidé d'unir nos efforts pour promouvoir et défendre le financement de la santé mondiale de la France.

Partout dans le monde, des millions de femmes, d'hommes et d'enfants n'ont pas accès aux soins dont elles et ils ont besoin, et perdent la vie pour des causes évitables.

Ensemble, nous devons agir !

<https://www.collectif-sante-mondiale.fr>

Contacts ONG :

Action Santé Mondiale : Yann Illiaquer
yilliaquer@ghadvocates.org

AIDES : Léo Deniau
ldeniau@aides.org

Equipop : Lucie Daniel
lucie.daniel@equipop.org

Médecins du Monde : Anne Sinic
anne.sinic@medecinsdumonde.net

ONE : Maé Kurkjian
mae.kurkjian@one.org

Oxfam France : Sandra Lhote-Fernandes
slhote@oxfamfrance.org

Le Planning familial : Sharlen Sezestre
sharlen.sezestre@planning-familial.org

Sidaction : Anaïs Saint Gal
a.saint-gal@sidaction.org

Solidarité Sida : Elise Ba
eba@solidarite-sida.org

Solthis : Serge Breysse
serge.breysse@solthis.org

